

<http://ugtg.org/spip.php?article775>



N. VION : Elucubrations ou lettre d'un profitant à ses comparses

- Dossier spécial LKP - Pwofitasyon sé Yo ! -



Date de mise en ligne jeudi 5 mars 2009

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

Nous mettons en ligne la lettre adressée par Nicolas VION à ses mandants.

Pour mémoire c'est le même qui [déclarait sur France 24](#) : « Il y a toute une Guadeloupe qui est travailleuse, qui est silencieuse, qui a l'habitude de courber l'échine et de ne rien dire. »

Pourtant, pour refuser tout accord salarial il affirme : "Céder, c'est courber l'échine et se préparer à la dictature"

Groupement Hôtelier & Touristique Guadeloupéen Club des hôteliers de la Guadeloupe

- ▶ Tél : 0590.84.90.90
- ▶ Fax : 0590.84.90.91
- ▶ Mail : hotelsdeguadeloupe@lamaisoncreole.com

Quelle peut être maintenant la tactique que va utiliser le LKP dans sa stratégie de faire plier le patronat à ses objectifs ?

- ▶ 1. Avancer au pas de charge pendant le week-end, dans ses négociations avec des organisations patronales minoritaires ou fantoches.
- ▶ 2. Obtenir une signature sur un projet d'accord interprofessionnel, l'idéal pour eux étant d'obtenir la signature dimanche soir 1er mars.
- ▶ 3. Demander officiellement l'extension de l'accord Lundi 2 mars.
- ▶ 4. Entreprendre dès le 3 mars la signature FORÇÉE des entreprises des syndicats patronaux non signataires, entreprise par entreprise.
- ▶ 5. Dès aujourd'hui 28 février, Mr LANDO a déjà contacté Patrice FABRE en Martinique pour le Groupe KARIBÉA Guadeloupe (Salako, Clipper, Prao, soit 268 chambres) et le nouveau Directeur de la Vieille Tour (181 chambres) afin d'être reçu au plus vite avec une délégation du LKP en vue de signer le document des minoritaires.
- ▶ 6. La suite logique sera d'exercer la même pression sur le Manganao (N.F dont 240 chambres) puis Pierre & Vacances (502 chambres) puis Fleur d'Épée (190 chambres) puis le Club Med (329 chambres) puis la Créole Beach (356 chambres)

Ce que le LKP n'a pas pu obtenir par la force dans de prétendues négociations n'offrant pas les garanties de sécurité et de sérénité indispensables à une vraie négociation, il va maintenant essayer de l'obtenir par la force physique auprès de chaque entreprise, quitte à bloquer leur économie jusqu'à totale soumission ou disparition de l'entreprise.

Je vous conseille de vous préparer à ces assauts de violence que nous connaissons d'autant mieux qu'à chaque fois, les représentants de l'ÉTAT FRANÇAIS qui devrait être le garant de la sécurité et de la libre circulation des biens et des personnes, prétexte que la bande de terre goudronnée comprise entre notre barrière et la route (barrière dont on nous a imposé le recul de la voie publique lors du permis de construire) ne relève pas du domaine public, mais du domaine privé, ce qui justifie selon eux leur non intervention.

J'ai pourtant écrit récemment à Mr le Secrétaire d'État à l'Outre-mer pour lui proposer de nous transmettre un document dans lequel nous nous engagerions volontairement pour ceux qui le souhaitent, à rétrocéder à la

N. VION : Elucubrations ou lettre d'un profitant à ses comparses

collectivité les quelques m2 qui sont aujourd'hui le prétexte par les représentants des Forces de l'Ordre à ne pas dégager ce que nous considérons de notre côté comme relevant de l'espace public puisque extérieur à notre clôture.

Dès Mardi au plus tard, attendez-vous à être pris en otage pour :
signature "librement" imposée.

Il serait bon que vous puissiez appeler rapidement si besoin, un huissier pour faire constater les exactions qui seraient commises, et diligenter un référé d'expulsion d'heure à heure, pour mettre le Préfet devant toutes ses responsabilités.

Si un groupe d'individus se présente devant votre hôtel :

- ▶ 7. Vous n'acceptez pas de recevoir des gens extérieurs à votre établissement et qui ne sont pas vos salariés,
- ▶ 8. Concernant les salariés, vous leur dites comme l'a déclaré Mr DOMOTA ce soir 28/02 que les négociations sont en cours, et qu'Hôtellerie et Tourisme sont représentés par le GHTG et la F.APHT toutes deux adhérentes aux instances patronales suivantes :
 - ▶ ° UMIH pour les CHR (Cafés Hôtels Restaurants)
 - ▶ ° Mouvement des Entreprises de France

Et que vous vous inscrivez dans le cadre de votre représentation au GHTG et qu'il ne saurait être question de vous en désolidariser pour être dans un accord d'entreprise.

Le fait même qu'on veuille nous contraindre à signer (au besoin par la force) montre bien que le LKP a compris que ce qu'il a signé avec les minoritaires a très peu de valeur et il va tout essayer pour consolider son document par des signatures d'entreprises, l'une après l'autre.

Cela va montrer s'il en était besoin le caractère totalitaire de la démarche LKP.

Céder, c'est courber l'échine et se préparer à la dictature

À moins que l'ÉTAT FRANÇAIS nous montre qu'il entend bien faire respecter les droits fondamentaux de la République ?

Une signature sous contrainte peut toujours être annulée en justice, mais elle donnerait cependant IMMÉDIATEMENT un tremplin médiatique au LKP, et il faut éviter cette erreur.

Je vous souhaite à tous BON COURAGE.

Nicolas VION

06.90.39.35.50 = Cellulaire Guadeloupe

hotelsdeguadeloupe@lamaisoncreole.com

05.90.84.90.90 = Bureau Guadeloupe, ligne directe

05.90.84.90.91 = Fax privé confidentiel Guadeloupe